

Webinaire  
Présentation de l'appel à projets  
« L'art et la culture au service de  
l'insertion et de l'emploi »  
2025-2026

Direction de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire  
Direction de la Culture, du Patrimoine, des Sports et des Loisirs

# Les animateur.ices du webinaire

**Marion Zante**

**Directrice Adjointe**

---

Direction de l'insertion, de l'emploi, et de  
l'économie sociale et solidaire

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

+33 1 43 93 80 41

+33 6 24 18 55 41

[mzante@seinesaintdenis.fr](mailto:mzante@seinesaintdenis.fr)

**Claire Loucopoulos**

**CHEF(FE) DU BUREAU DU DÉVELOPPEMENT  
ARTISTIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE**

*Bureau du Développement Artistique et  
Culturel du Territoire*

*Service Culture art et Territoire*

*Direction de la Culture du Patrimoine du Sport  
et des Loisirs*

*Pôle Société Citoyenneté*

[cloucopoulos@seinesaintdenis.fr](mailto:cloucopoulos@seinesaintdenis.fr)

# Bienvenue !



Nous sommes nombreux.ses, merci donc de couper vos micros.



Vous pouvez néanmoins poser vos questions tout au long de la présentation dans le chat (conversation instantanée)

# Déroulé du Webinaire

- Contexte général de l'appel à projets
- Publics visés
- Présentation des différents volets
- Structures éligibles
- Ce que le Département attend d'une action
- Critères de sélection et d'évaluation
- Modalités financières
- Calendrier

# Quizz

*Quel est le nombre d'allocataires du RSA en Seine-Saint-Denis en octobre 2024 (dernière donnée stabilisée) ?*

*Réponse 1 : 59 580*

*Réponse 2 : 78 240*

*Réponse 3 : 84 730*

**Bonne réponse :**

**84 730**

**Personnes en Seine-Saint-Denis sont allocataires du RSA et assujetties à une obligation d'accompagnement.**

**Le Département est le garant du droit à l'accompagnement des allocataires du RSA et propose une offre qui peut être ouverte à d'autres personnes chercheuses d'emploi.**

# L'insertion socio-professionnelle de quoi parle t'on ?

Ce que dit Wikipédia

*L'insertion sociale et professionnelle désigne le **processus** permettant l'**intégration** d'une personne au sein du **système socio-économique** par l'**appropriation** des normes et règles de ce système.*

# L'insertion socio-professionnelle de quoi parle t'on ?

En pratique...

Ce processus d'accompagnement vers et dans l'emploi est garanti par les professionnels de l'insertion qui sont en majorité des Conseillers en insertion sociale et professionnelle (CISP). Ils sont également appelés « prescripteurs ».

Les « prescripteurs » sont salariés dans diverses institutions qui aident à la recherche d'emploi, par exemple en Seine-Saint-Denis :

- France Travail,
- les Agences locales d'insertion,
- le service social départemental,
- les missions locales,
- les Maisons de l'Emploi,
- les PLIE,
- les structures d'insertion par l'activité économique.

Mais les publics en insertion ne sont pas accompagnés que dans leurs démarches de recherche d'emploi, car ils peuvent connaître des freins sociaux à l'emploi : les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non-professionnelles (transport, logement, santé, modes de garde...) qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

# Le schéma d'accompagnement d'une personne en insertion



## Entrée en accompagnement

- Personnes éloignées de l'emploi durable
- Allocataires du RSA
- Bénéficiaires d'autres minima sociaux
- Diagnostic des besoins sociaux et professionnels

## Aide à la construction du projet professionnel

- Découverte de métiers
- Offre de formation
- Aide à la recherche d'emploi

## Aide à la levée des freins sociaux

- Ouverture de droits sociaux connexes
- Développement des compétences sociales et psycho-sociales
- Accès à une offre de soins
- Aide au permis de conduire
- Accès à un mode de garde : Crèches AVIP, FMUP

## Sortie positive

- Entrée en formation ou reprise d'études
- Accès à un emploi durable (CDD +6 mois, CDI)
- Accès à un emploi d'insertion (structures d'insertion par l'activité économique, contrat aidé)

Une démarche qui s'enrichit au fil du parcours d'accompagnement

# Pourquoi un appel à projets qui mêle culture et insertion socio-professionnelle ?

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite soutenir le développement **d'actions culturelles et artistiques innovantes** pour les **personnes les plus éloignées de l'emploi**, et en priorité celles des allocataires du RSA de la Seine-Saint-Denis, assujetties aux obligations d'accompagnement, en tant que **leviers pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi** et envisager des parcours professionnels sécurisés dans la durée.

Télécharger le règlement de l'appel à projets :

<https://ressources.seinesaintdenis.fr/Appel-a-projets-2025-2026-L-art-et-la-culture-au-service-de-l-insertion-sociale>



## Publics visés

- Les allocataires du RSA, tous parcours confondus ;
- Les chercheurs.ses d'emploi, notamment résidant en QPV ;
- Les jeunes suivis par les missions locales ;
- Les jeunes diplômés en recherche d'un premier emploi ;
- Une attention particulière sera portée aux publics féminins.



## Volets de l'appel à projets

**Volet 1 - Recrutement innovant et inclusif** par la culture (rencontres, stages, mentorat).

**Volet 2 - Remobilisation et enrichissement de l'offre d'accompagnement** (estime de soi, esprit critique, pratiques artistiques).



## Volet 1 - Recrutement innovant et inclusif par la culture (rencontres, stages, mentorat).



- Des actions de découverte de la diversité des métiers des secteurs artistiques et culturels, (artistiques, techniques, administratifs, communication et RP...) pour les publics éloignés de l'emploi
- Des actions d'immersions professionnelles (stages, PMSMP) ou d'accès facilité à une première expérience professionnelle (apprentissage, mentorat) dans les métiers artistiques, culturels, ainsi que les métiers « support » et techniques qui y sont rattachés (administration, logistique, restauration, etc.)
- Pour aller plus loin : <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>
- Des actions de recrutement innovantes, permettant de contrevenir aux biais de recrutements classiques qui peuvent être défavorables aux personnes les plus précaires, en utilisant le projet artistique ou culturel comme levier de rencontre avec des employeurs (à titre d'exemple, France Travail a développé le dispositif « L'art d'accéder à l'emploi » dans les Hauts-de-France).



## Volet 2 - Remobilisation et enrichissement de l'offre d'accompagnement (estime de soi, esprit critique, pratiques artistiques).



- Rencontre avec des œuvres, de création ou patrimoniales ; rencontre avec des artistes ou des professionnels de la culture
- Temps de pratique artistique et/ou culturelle, au sens de la participation personnelle et sensible au processus de création
- Des modalités de restitution et de valorisation de chacun des projets (journal, spectacle, exposition, documents, numérique...)
- Donner des clefs de compréhension des univers médiatiques et numériques, renforcer les capacités d'analyse des informations véhiculées par les médias, Internet et les réseaux sociaux et développer l'esprit critique



## Les modalités des projets

### Les projets déposés doivent :

- Intégrer des pratiques « d'aller-vers » afin de renforcer le sentiment de légitimité des publics visés à pratiquer ces activités ;
- Favoriser la participation des personnes en les rendant actrices des projets ;
- Être travaillés avec les services référents de l'accompagnement des chercheurs et chercheuses d'emploi (Agences Locales d'Insertion, Service Social Départemental, France Travail, Missions locales, PLIE, etc) et personnes occupant des emplois de transition (Structures d'insertion par l'activité économique, etc.).
- Les porteurs de projets devront conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participant.e.s.

# Qui sont les services référents de parcours d'accompagnement des allocataires du RSA en Seine-Saint-Denis ?



[https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-saint-denis/france\\_travail](https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-saint-denis/france_travail)



<https://seinesaintdenis.fr/emploi-entrepreneuriat/article/les-agences-locales-d-insertion-en-seine-saint-denis-vous-accueillent>

<https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/le-service-social/>

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

FRANCE TRAVAIL

AGENCES LOCALES  
D'INSERTION

SERVICE SOCIAL  
DEPARTEMENTAL



# Les autres prescripteurs et facilitateurs

## Prescripteurs potentiels en Seine-Saint-Denis :

### Missions Locales du département

👉 Contact : [nhamdoud@seinesaintdenis.fr](mailto:nhamdoud@seinesaintdenis.fr); [papierre@seinesaintdenis.fr](mailto:papierre@seinesaintdenis.fr)

### Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

👉 Contact : Inser'Eco 93 [contact@insereco93.com](mailto:contact@insereco93.com)

### PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) :

Ensemble pour l'emploi

PLIE Plaine Commune

PLIE de Sevrans

### Maisons de l'emploi du département

## Représentants d'employeurs :

CCI de Seine-Saint-Denis (Chambre de Commerce et d'Industrie)

CMA de Seine-Saint-Denis (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Les Entreprises s'engagent (réseau national d'entreprises engagées pour l'inclusion)



## Structures éligibles



Les associations régies par la loi de 1901, fondations, établissements publics ;



Les structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) (agrément acquis lors du dépôt de la candidature), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC) ;



Les structures de type SA et SARL lorsqu'elles portent un projet artistique et culturel qui contribue directement et clairement au service public territorial de la culture (politique tarifaire, accueil d'équipes artistiques, action culturelle, etc.) ;



Les acteurs et établissements publics (pour exemple des entités portées par une mairie (centre social), une intercommunalité (bibliothèque)...



## ✘ Ne sont pas éligibles les projets

- ✘ Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure ;
- ✘ Etant exclusivement dédiés à la création et à la diffusion sans dimension de médiation et d'accompagnement des publics
- ✘ Qui ne visent pas les habitant.es de la Seine-Saint-Denis ;
- ✘ Ne respectant pas les critères liés au public cible ou aux types d'actions pouvant être soutenus.



# Critères essentiels de sélection

- Publics ciblés**
  - Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi en Seine-Saint-Denis
  - Certaines actions peuvent viser spécifiquement les femmes
- Localisation**
  - Le projet doit se dérouler en Seine-Saint-Denis
  - Partenariats attendus
  - Collaboration avec des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion (ex. : ALI, CSS, France Travail, etc.).
- Les projets impliquant à la fois les professionnels et les bénéficiaires sont valorisés.**
- Qualités attendues du projet**
  - Bonne implantation locale (quartier, ville, etc.)
  - Budget réaliste, cofinancements bienvenus
  - Propositions innovantes et adaptées au contexte local
  - Implication des bénéficiaires dans la conception ou la mise en œuvre
- Communication**
  - Prévoir des actions de valorisation du projet
  - Utiliser une communication inclusive et non stéréotypée



## Modalités financières

- Montant de la subvention :**

Minimum : 5 000 €

Maximum : 30 000 €

- Dépenses éligibles :**

Fonctionnement uniquement (pas d'investissement matériel ou immobilier)

- Versement :**

**Si la subvention est  $\leq$  23 000 € :** versement unique dès signature de la convention

**Si la subvention est  $>$  23 000 € :**

- 60 % à la signature de la convention

- 40 % après remise du bilan du projet

- Cofinancements :**

Fortement encouragés

L'aide est cumulable avec d'autres financements publics ou privés



## Critères d'évaluation

Critère	Ce qui est évalué
<b>1. Implication</b> ( <i>impact</i> )	Nombre de participants (bénéficiaires et/ou professionnels de l'accompagnement)
<b>2. Amélioration de la situation</b> ( <i>impact</i> )	Bien-être, levée de freins, retours positifs vers l'emploi ou la formation (preuves : témoignages, verbatims, résultats concrets)
<b>3. Satisfaction</b> ( <i>réussite</i> )	Niveau de satisfaction des participants (retours qualitatifs)
<b>4. Réplicabilité</b> ( <i>développement de l'offre</i> )	Potentiel du projet à être reproduit ou pérennisé dans d'autres contextes ou territoires



# Dépôt des candidatures

Étape	Détail
 <b>Publication du règlement</b>	4 juillet 2025 sur le <a href="https://ressources.seinesaintdenis.fr/">https://ressources.seinesaintdenis.fr/</a>
 <b>Ouverture de la plateforme de dépôt</b>	Fin juillet 2025 sur <a href="https://subventions.seinesaintdenis.fr">https://subventions.seinesaintdenis.fr</a>
 <b>Clôture des candidatures</b>	<b>Samedi 20 septembre 2025 à 23h59</b>
 <b>Important</b>	Les candidatures doivent être déposées exclusivement via la plateforme. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté.
 <b>Documents complémentaires</b>	Ils peuvent être demandés pendant l'instruction et jusqu'au paiement de la subvention.

Télécharger le formulaire de réponse à l'appel à projets :  
<https://ressources.seinesaintdenis.fr/Appel-a-projets-2025-2026-L-art-et-la-culture-au-service-de-l-insertion-sociale>



# Calendrier de l'appel à projets

Étape	Date
 Publication de l'appel à projets	Fin juillet 2025 sur <a href="https://subventions.seinesaintdenis.fr">https://subventions.seinesaintdenis.fr</a>
 Webinaires d'information	Mardi 15 juillet 2025 à 14h00 Mardi 22 juillet 2025 à 10h00
 Clôture des candidatures	Samedi 20 septembre 2025 à 23h59
 Jury de sélection	Octobre 2025
 Commission permanente	Novembre 2025
 Contact	<a href="mailto:cultureetinsertion@seinesaintdenis.fr">cultureetinsertion@seinesaintdenis.fr</a>



## Contacts

### Une question ?

Consultez la FAQ qui vous sera prochainement envoyée.

Si vous n'y trouvez pas de réponse, vous pouvez contacter l'adresse suivante :



[cultureetinsertion@seinesaintdenis.fr](mailto:cultureetinsertion@seinesaintdenis.fr)

**Pour toute question liée au dépôt des actions ou des difficultés au sujet de la plateforme :**



[guichetuniquesubventions@seinesaintdenis.fr](mailto:guichetuniquesubventions@seinesaintdenis.fr)



Merci !